

POUR L'INCLUSION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ À ALGER

ALGÉRIE

A. Introduction	7
B. État des lieux de l'entrepreneuriat féminin	10
C. Freins et leviers de changement	15
D. Recommandations	22
E. Conclusion	23
E. Bibliographie	25

Ce diagnostic a été réalisé avec la participation de 195 femmes -dont certaines ont créé une activité entrepreneuriale- d'Alger-centre et de Bouzaréah dans la wilaya d'Alger. Le diagnostic étudie les facteurs qui limitent ou encouragent les femmes algériennes à entreprendre. Il s'intéresse aussi à la législation et au rôle de l'État et des acteurs locaux dans la promotion de l'entrepreneuriat féminin.



Créer des réseaux locaux d'entreprises féminines s'avère très efficace: en effet, les femmes ont tout à gagner à partager leurs idées et défis pour formaliser et consolider leurs initiatives entrepreneuriales. © Zurijeta / Shutterstock.com



La Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée (FFEM) est une organisation indépendante sans but lucratif créée en 2014. Elle se structure comme un réseau de réseaux qui fédère différents types d'acteurs de l'égalité femmes-hommes de l'espace euro-méditerranéen afin de :

- Faire progresser la lutte commune pour l'égalité des droits des femmes et des hommes à participer à la vie politique, économique, civile et sociale ;
- Éradiquer toutes les formes de violence et de discrimination envers les femmes et les filles ;
- Favoriser le changement d'attitude et de comportement pour l'égalité des sexes.

Membres fondateurs :

Centre des femmes arabes pour la formation et la recherche (CAWTAR)
État français
Institut européen de la Méditerranée (IEMed)
Fédération des ligues des droits des femmes (FLDF)
Forum Femmes Méditerranée (FFM)
Réseau universitaire et scientifique euro-méditerranéen sur le genre et les femmes (RUSEMEG)

Fondation des femmes de l'Euro-Méditerranée

Siège social: Institut européen de la Méditerranée (IEMed)
C / Girona, 20 · 08010 Barcelone, Espagne
www.euromedwomen.foundation
<https://www.facebook.com/euromedwomen/>
<https://twitter.com/euromedwomen>

Diagnostic de terrain : Pour l'inclusion des acteurs locaux dans la promotion de l'entrepreneuriat féminin à Alger

Texte : Association des femmes en économie verte (AFEV), chef de file du Pôle local d'acteurs de l'égalité femmes-hommes©
Salle des sports cité Soumam, Bab Ezzouar, Alger, Algérie
<http://www.afev-alger.dz/>
Coordination : Josep Ferré, Emilie Vidal
Mise en page : Núria Esparza
Novembre 2017

Ce diagnostic de terrain s'inscrit dans l'Axe 1 « Renforcer les capacités des acteurs de l'égalité » du Fonds de solidarité prioritaire « Femmes d'avenir en Méditerranée » financé par le Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, dans le cadre du projet « Développer l'autonomie des femmes » labellisé par l'Union pour la Méditerranée.

En partenariat avec :



L'Institut européen de la Méditerranée (IEMed), fondé en 1989, est un think tank spécialisé dans les relations méditerranéennes basé sur une approche multi-disciplinaire et de travail en réseau. Il encourage l'analyse et la coopération dans le but de promouvoir des actions et des projets contribuant à la compréhension mutuelle, à l'échange et à la coopération entre les différents pays euro-méditerranéens, leurs sociétés et leurs cultures, ainsi que de favoriser la construction progressive d'un espace de paix et de stabilité, de prospérité partagée et de dialogue dans la région. Depuis 2014, l'IEMed est le siège de la Fondation des femmes de l'Euro-Méditerranée dont il assure le secrétariat.

Consortium formé par :

Gouvernement de la Catalogne
Ministère espagnol des Affaires étrangères et de la Coopération
Ville de Barcelone

Institut européen de la Méditerranée

C / Girona, 20
08010 Barcelone, Espagne
www.iemed.org

Financé par :



Labellisé par :

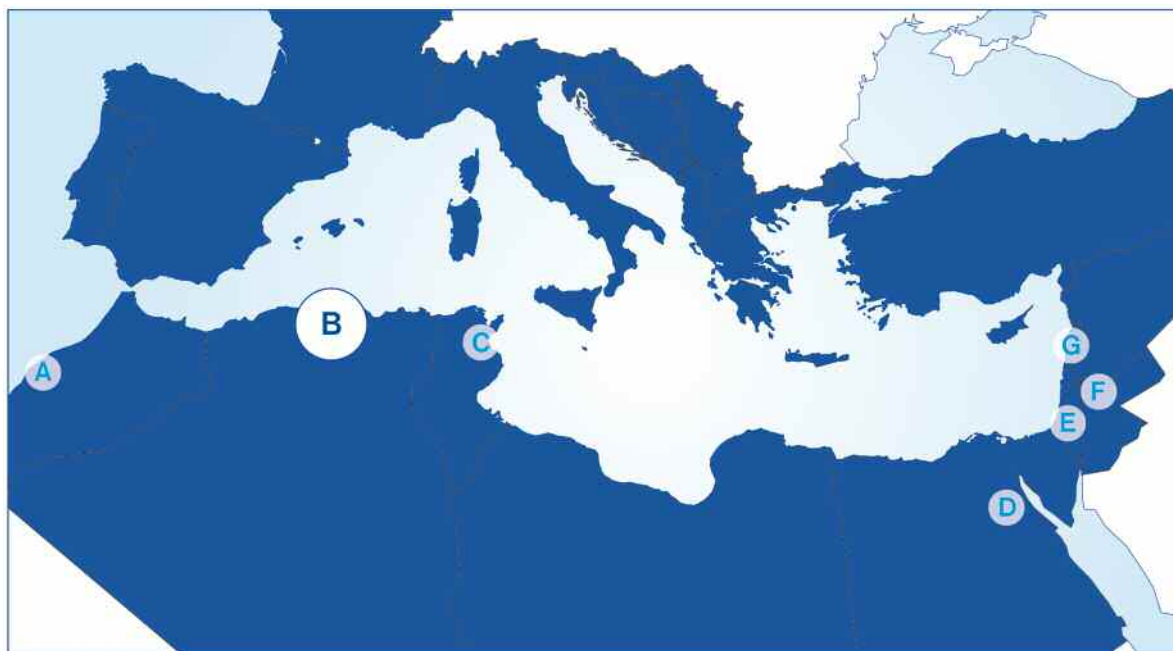


Le contenu de ce diagnostic est de la seule responsabilité de l'Association des femmes en économie verte et ne peut en aucun cas être considéré comme l'expression des points de vue du Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères.

POUR L'INCLUSION DES ACTEURS
LOCAUX DANS LA PROMOTION
DE L'ENTREPRENEURIAT
FÉMININ À ALGER

ALGÉRIE

Pôles locaux d'acteurs de l'égalité femmes-hommes[©] mobilisés en 2017



- | | | |
|---|---|---|
| A Région de Souss-Massa (Maroc) | D Gouvernorat de Louxor (Égypte) | F Gouvernorat de Zarqaa (Jordanie) |
| B Wilaya d'Alger (Algérie) | E Gouvernorat de Ramallah
et Al Bireh (Palestine) | G Banlieue-est de Beyrouth (Liban) |
| C Délégation de Douar Hicher (Tunisie) | | |

La Fondation des femmes de l'Euro-Méditerranée met en place annuellement des pôles locaux d'acteurs de l'égalité femmes-hommes[©] coordonnés par des associations dans les pays suivants : Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie (1 par pays).

Chaque pôle local d'acteurs de l'égalité femmes-hommes[©] choisit un territoire cible qui peut être une région, une province ou l'aire métropolitaine d'une grande ville. Ensuite, les membres du pôle local déterminent un thème prioritaire concernant les droits des femmes sur ce territoire cible.

Un pôle local est constitué de 5 acteurs œuvrant pour l'égalité femmes-hommes dans le territoire ciblé, à savoir : des associations ; des entités de recherche ou d'enseignement ; des collectivités locales ou régionales ou des services gouvernementaux chargés de défendre les droits des femmes ; des médias ; et des entreprises et des syndicats. Leur mission est de mobiliser les acteurs de l'égalité au moyen d'activités de collectes de données, de consultations et d'échanges d'expériences, dans le but d'analyser la situation par rapport à la thématique choisie et de faire un suivi de l'effectivité des politiques publiques menées dans ce domaine avec une approche collective et participative.

Cette approche ascendante débouche sur la production d'un diagnostic des principaux obstacles à la mise en œuvre des politiques d'égalité, puis sur la réalisation d'un projet de terrain collaboratif et répliquable visant à lever ces obstacles. À ce jour, des pôles locaux sont constitués à Alger et Oran (Algérie), à Gizeh et Louxor (Égypte), à Irbid et Zarqaa (Jordanie), dans la banlieue-est de Beyrouth et au Mont Liban (Liban), à Marrakech-Safi et Souss-Massa (Maroc), dans les gouvernorats de Ramallah-Al Bireh, Bethléem et Al-Khalil/Hébron (Palestine), à Douar Hicher, Monastir et Sousse (Tunisie). Ces pôles sont axés sur l'accès des femmes aux responsabilités politiques et aux postes de décision, l'autonomisation économique des femmes et les inégalités professionnelles, et la lutte contre les violences à l'égard des femmes. Dans ce document on présente le diagnostic concernant la wilaya d'Alger.

A. INTRODUCTION

Ce diagnostic a été coordonné par l'Association des femmes en économie verte (AFEV), présidée par Karima Kadda Touati. AFEV a été créée en 2013 et a pour mission de contribuer activement au développement économique durable en Algérie. En mai 2015 l'AFEV a lancé son projet "Jeune Entrepreneur Vert", programme de formation pour la promotion de l'entrepreneuriat écologique et responsable en Algérie. Ce projet a mobilisé des jeunes et des femmes en vue de les insérer dans le monde du travail, et d'avoir un revenu décent, sachant que les emplois verts représentent de nouveaux gisements d'activité dans tous les domaines économiques et un pont vers une économie plus respectueuse de l'environnement. En 2016, l'AFEV a organisé des sessions de formation en partenariat avec l'Organisation Internationale du Travail (OIT) dans le cadre de son projet « Women for growth ». Cette action a permis à des femmes entrepreneures de mieux gérer leur activités et leurs entreprises qui sont leurs ressources uniques pour subvenir aux besoins de leurs familles.

Le diagnostic a été élaboré en collaboration avec Mme Kahina Hammache Elkaina, consultante chercheuse au Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (CREAD), qui dirige actuellement un projet de recherche, intitulé « L'entrepreneuriat féminin en Algérie : obstacles, attentes et solutions », enregistré sous le numéro « CREAD/CS17/2016 ».

Les membres du pôle local d'acteurs de l'égalité femmes-hommes[©] ont aussi été impliqués :

- Mme. Zahia Ouanes, élue locale de l'Assemblée populaire et communale (APC) de Bouzaréah.
- M. Chikhi Hacene, responsable au niveau de l'APC d'Alger centre.
- M. Daddiouamer Salah, directeur de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Mezghena.

1. Objectif

Le diagnostic a pour objectif d'analyser les blocages à l'entrepreneuriat et à l'intention entrepreneuriale des femmes de la Wilaya d'Alger en prenant comme études de cas deux localités de la ville d'Alger :

La commune de Bouzaréah: le quartier El Idrissi, réputé pour être plutôt conservateur¹, enregistre des activités économiques féminines dans le secteur informel

La commune d'Alger centre: le quartier Didouche Mourad, réputé pour être moderne, enregistre

¹ Voir l'étude "Catégorisation des quartiers d'Alger/langues usitées : quelles corrélation(s) sociolinguistique(s)" de Kahina Djerroud sur <https://insaniyat.revues.org/574> qui a démontré l'existence de quartiers populaires assez conservateurs habités auparavant par la population locale (colonisés) et les quartiers résidentiels modernes habités auparavant par les colons. L'observation ethnologique de ces quartiers montre que le degré de présence des femmes dans l'espace public est très variable en fonction du quartier.

des activités féminines dans le secteur formel.

La commune de Bouzaréah et la commune d'Alger-centre présentent certaines différences au niveau anthropologique, social et économique.

Présentation de la commune de Bouzaréah



Bouzaréah est le 11^{ème} arrondissement d'Alger. La commune est située à 8 km du centre d'Alger. Elle est considérée comme le véritable belvédère d'Alger, comptant 102 670 habitant-e-s.

Présentation de la commune d'Alger-centre



La commune d'Alger-Centre est située au nord de la wilaya d'Alger. Elle constitue le cœur de la ville d'Alger, même si le cœur historique est constitué par la Casbah.

Alger-Centre est la commune centrale de l'Alger moderne. Elle compte les principales rues commerçantes et administratives avec le siège du gouvernement, l'Assemblée nationale, le Conseil de la Nation, plusieurs ministères ainsi que le siège de la wilaya d'Alger. Elle compte 75 541 habitant-e-s.

2. Méthodologie utilisée :

a. La population ciblée

L'enquête a été menée auprès de 195 femmes au total :

- 150 femmes n'ayant pas créé une activité entrepreneuriale : diagnostic des raisons de non activité, obstacles et difficultés perçues.
- 45 femmes ayant créé une activité : difficultés et obstacles vécus.

b. Méthodologie

- Etude comparative entre les femmes sans activité entrepreneuriale du quartier El Idrissi de la commune de Bouzaréah et celles du quartier Didouche Mourad de la commune d'Alger centre, quant à leurs intentions entrepreneuriales.
- Etude descriptive des difficultés que rencontrent les femmes entrepreneures (enquête quantitative par questionnaire et qualitative par focus groupe).

Les outils utilisés

- Questionnaires administrés aux deux groupes de population ciblée (75 questionnaires pour les femmes sans activité entrepreneuriale d'El Idrissi et 75 questionnaires pour les femmes sans activité entrepreneuriale du quartier Didouche Mourad, et 45 questionnaire administrés à des femmes entrepreneures d'Alger-centre, et aucun à El Idrissi car aucune femme entrepreneure n'a été identifiée dans ce quartier).
- Focus groupe avec trois femmes entrepreneures de la commune de Bouzaréah (dans d'autres quartiers qu'El Idrissi) qui ont accepté de se présenter en avril 2017 au bureau de la CCI Mezghena.

	Commune Bouzaréah	Commune Alger-centre	Total
Focus groupe	03	00	03

Analyse des données

- Les questionnaires ont été saisis sur le logiciel SPSS.
- Les résultats des focus groupes ont été analysés selon la méthode d'analyse qualitative des corpus.

3. Concepts clés utilisés :

- **L'entrepreneuriat féminin** : la création et le développement d'entreprises et d'activités économiques par les femmes.
- **L'intention entrepreneuriale** : l'intention entrepreneuriale est le premier acte dans le processus entrepreneurial. Elle résume la volonté consciente ou inconsciente d'une personne de créer sa propre entreprise.
- **L'économie sociale et solidaire** : ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur des principes de solidarité, de durabilité et d'utilité sociale. Ces entreprises sont sensibles à des aspects comme le recyclage, la protection de l'environnement dans la consommation des ressources, la transparence dans leurs sources de financement, la prise en compte des besoins des personnes fragilisées socialement, etc. dans la production et la commercialisation de leurs produits.

B. ÉTAT DES LIEUX DE L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ À ALGER-CENTRE ET BOUZARÉAH

1. Situation actuelle au niveau politique, social, économique, juridique et/ou statistique :

- Les conventions de l'OIT sur le travail de nuit des femmes, la convention sur l'égalité de rémunération et la convention concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession ont été ratifiées par l'Etat algérien, les deux premières en 1962 et la troisième en 1969.
- La convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement a été ratifiée en 1968.
- Le pacte international relatif aux droits sociaux, économiques et culturels ratifié en 1989 engage l'Etat à assurer un droit égal à l'homme et à la femme au bénéfice de tous ces droits.
- Enfin, la Convention internationale sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes (en anglais Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women - CEDAW) ratifiée en 1996, est sans nul doute celle qui



Le diagnostic a été coordonné par l'Association des femmes en économie verte et a impliqué deux Assemblées populaires et communales ainsi que la Chambre de commerce et d'industrie Mezghena.

inscrit le plus l'égalité des genres dans tous les domaines de la vie économique, politique, sociale et culturelle.

2. Réalisations sur le plan juridique

- La constitution est le texte de base qui consacre dans son article 29 le principe d'égalité entre les citoyens et les citoyennes dans tous les domaines. La loi organique du 12 janvier 2012 adoptée en application de l'article 31 bis de la Constitution, telle qu'amendée en 2008, stipule que « l'État œuvre à la promotion des droits politiques de la femme en augmentant ses chances d'accès à la représentation dans les assemblées élues ». La constitution garantit la non-discrimination à l'embauche et l'égalité salariale. Elle prévoit aussi des dispositions contre le harcèlement sexuel. Il existe des restrictions à l'emploi dans certains secteurs d'activité, un système de retraites et de sécurité sociale ainsi que des congés de maternité/parental et d'autres avantages (voir annexe 1).
- D'importantes décisions ont été prises par le Président actuel qui concernent, pour l'essentiel, l'élargissement de la présence des femmes dans les fonctions importantes au sein du gouvernement, de l'administration et des institutions publiques.
- Dans le cadre général d'encouragement et d'incitation à l'investissement, des décisions plus récentes ont été prises en février 2011, notamment celles portant sur la facilitation à l'accès au foncier et au financement des PME qui devront bénéficier à tous les entrepreneurs, notamment aux femmes.
- Les droits et libertés individuelles (liberté d'expression, de religion, d'association, de propriété privée, de circuler et de voyager librement) sont reconnus.

3. Présence des femmes dans l'espace public

a. La scolarisation des femmes

Les données de l'Office national des statistiques (ONS) permettent de relever une légère prédominance des garçons au niveau du primaire et du collège. Néanmoins, les filles sont plus nombreuses que les garçons à réussir l'examen de passage au cycle supérieur universitaire, ce qui explique un taux plus important de l'effectif féminin ayant accès à l'université grâce à l'obtention de leur baccalauréat. Les données du Ministère de l'enseignement supérieur, stipulent qu'entre 2006 et 2010, 59% des inscrit-e-s en préparation de la licence sont des filles, contre 41% de garçons.

La même tendance est observée en 2010 pour les diplômé-e-s universitaires de licence ou master 1 : 62% sont des filles et 38% des garçons. Par contre, pour les inscrit-e-s en préparation d'un master et doctorat la tendance s'inverse, avec 52% d'inscrit-e-s de sexe masculin contre 48% d'inscriptions féminines.

b. L'emploi féminin

Les données de l'ONS révèlent une forte croissance de l'emploi féminin, qui ne représente que 5.2% de la population active totale en 1971, et qui a atteint en 2016 le taux de 20.4%. Les données de l'ONS démontrent qu'il y a une grande dominance du salariat parmi les femmes, 52,6% des femmes actives sont des salariées permanentes, tandis que 26,2% sont des salariées non permanentes et des apprenties. Toujours selon l'enquête de l'ONS auprès des ménages, le taux de participation à la force économique de la population âgée de 15 ans et plus (ou taux d'activité économique) en 2011 atteint 17.7% auprès des femmes. Sur les 1 885 000 de femmes actives, 1 561 000 de femmes travaillent et 324 000 sont au chômage. Parmi les "inactives", la majorité sont des femmes au foyer ou poursuivent des études, et 652 000 sont retraitées ou pensionnées, mais, parmi ces inactives, 697 000, sans être à la recherche d'un travail, souhaiteraient travailler.

4. État des lieux de l'entrepreneuriat féminin en Algérie

a. Situation de l'entrepreneuriat féminin en général

Au cours de ces dernières années, on assiste à une croissance du nombre d'entreprises créées par les femmes. L'entrepreneuriat féminin en Algérie, par ses spécificités et ses exigences, est devenu une force susceptible de contribuer à une mutation économique et à un développement global et durable dans le pays. Selon la nomenclature de l'ONS, sont femmes entrepreneures

les femmes indépendantes, médecins, dentistes, comptables, et les femmes employeurs à la tête d'entreprises.

Les femmes employeurs et indépendantes ne constituent que 19,0% de la main d'œuvre féminine contre 30,9% chez les hommes.

Selon la même source, les hommes sont plus portés sur l'entrepreneuriat que les femmes, en ce sens que le rapport hommes/ femmes est de 1 pour 12 en 2013 pour les employeurs, et pour ce qui est du statut « indépendant », le rapport est de 1 pour 6.37.

Les données de l'ONS démontrent également une disparité entre les femmes indépendantes et les femmes employeurs. Contrairement aux femmes indépendantes, les femmes employeurs sont relativement plus instruites. Ces dernières, titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, représentent un taux de 34,8% contre seulement 4,9% chez les femmes indépendantes. Alors que les femmes indépendantes exercent majoritairement des activités industrielles, artisanales et commerciales, les femmes employeurs sont majoritairement orientées vers les activités commerciales et de services.



Le secteur de l'économie sociale et solidaire représente un potentiel encore peu exploité et qui mérite davantage de promotion parmi les femmes n'ayant jamais créé une entreprise.

Les femmes employeurs sont à la tête de très petites entreprises atteignant ainsi 88%, contre seulement 6,4% qui emploient 10 à 49 salariés (voir annexe 2).

Près d'une femme employeur sur trois (29,9%) appartient au groupe « services directs aux particuliers et commerçants », et 28,4% exercent une profession intellectuelle et scientifique alors que cette part n'est que de 4,6% chez les indépendantes, qui exercent majoritairement des métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat, soit 69,2%.

Il est également à constater que par rapport aux données fournies par les différentes structures d'accompagnement des entrepreneur-e-s, l'essentiel des activités d'entrepreneuriat n'est pas assisté par des dispositifs. Seulement 46% des entrepreneur-e-s est bénéficiaire des dispositifs de l'Agence nationale de gestion du Micro-crédit en Algérie (ANGEM). Le recours à d'autres dispositifs reste très faible (voir annexe 2).

Par ailleurs, concernant les dispositifs de financement, chaque wilaya est dotée d'une direction de l'ANGEM qui prend en charge le volet formation et accompagnement des porteurs de projets (femmes et hommes). De plus, le Ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme a réalisé un projet sur la sensibilisation à l'entrepreneuriat des femmes dans les régions isolées dans quelques wilayas de l'est et de l'ouest.

b. Quelques considérations

Malgré le fait que la commune de Bouzaréah fasse partie de la capitale, les femmes de cette commune vivent dans un environnement plutôt conservateur où leur mobilité est parfois restreinte. Néanmoins, ces femmes développent des activités économiques qu'elles exercent dans d'autres communes, de mœurs plus favorables à l'activité des femmes². Beaucoup de communes dans la capitale et sur le territoire national sont dans le même cas de figure, cette étude de cas peut être applicable à d'autres communes du pays.

Malgré la bonne volonté de l'Etat d'inclure les femmes dans le secteur économique, à travers la Constitution, les lois et les différents mécanismes d'encouragement et d'incitation à l'entrepreneuriat, beaucoup de femmes de Bouzaréah sont confrontées à la culture traditionnelle qui freine

² La vie en communauté n'est pas forcément aisée dans ces quartiers. Développer une activité économique suscite une mobilité et l'accueil d'employé-e-s, de client-e-s, de fournisseurs souvent des hommes, non connus dans la commune, ce qui est souvent mal perçu. Ainsi, c'est grâce à une étudiante originaire de ce quartier que l'enquête a pu être réalisée (sachant que l'une des participantes à l'enquête a répondu au questionnaire depuis son balcon, son mari n'étant pas présent il lui était interdit d'ouvrir la porte).

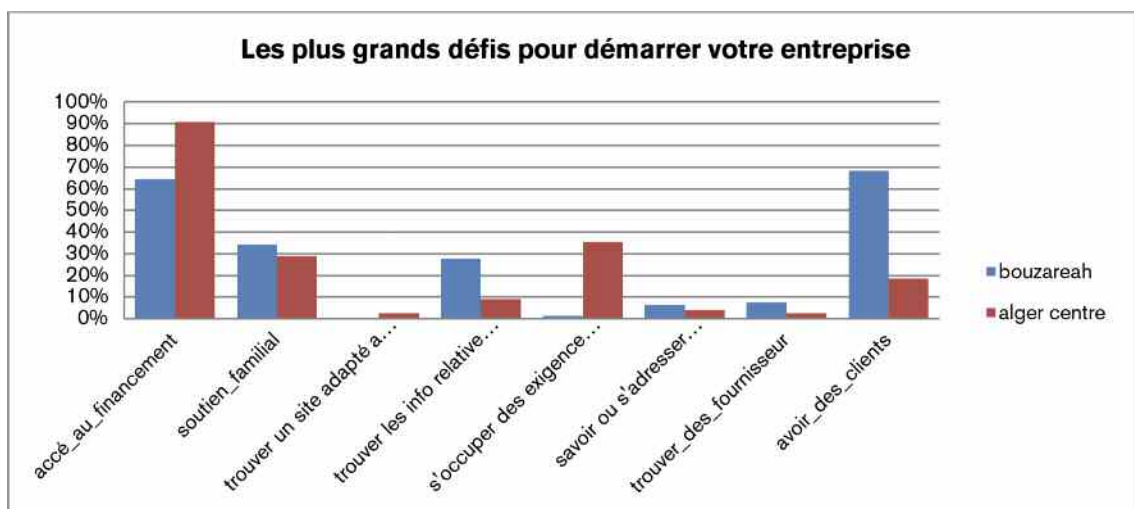
l'autonomisation économique des femmes. Le système juridique algérien est constitué de dispositions normatives actualisées qui cohabitent avec des règles de droit d'inspiration théologique, constituant un panorama juridique dualiste et où l'application du droit est perçue juste pour les uns et injuste pour d'autres selon que l'on se revendique d'une société traditionnelle ou pas.

Le choix légitime du législateur d'un droit algérien, en rupture avec le droit français toutefois reconduit après l'indépendance, reflète à la fois la culture arabo-musulmane ainsi que l'option socialiste choisie à l'époque par les autorités publiques en optant pour un droit d'obédience socialiste avec une inspiration du droit musulman pour ce qui concerne les droits privés, comme en ce qui concerne par exemple l'héritage : la femme a droit à la moitié de la part de l'homme comme cela est prescrit dans le Coran.

Par conséquent, de cet environnement juridique particulier, il ressort une structure sociétale complexe où coexistent plusieurs modèles de projets sociaux. L'un est traditionnel et revendique l'application du droit musulman lorsqu'il s'agit de la moralité des personnes et de la famille, tandis qu'il existe aussi un projet de société d'obédience socialiste sous-jacent qui revendique une égalité dans les droits et les devoirs entre les deux sexes.

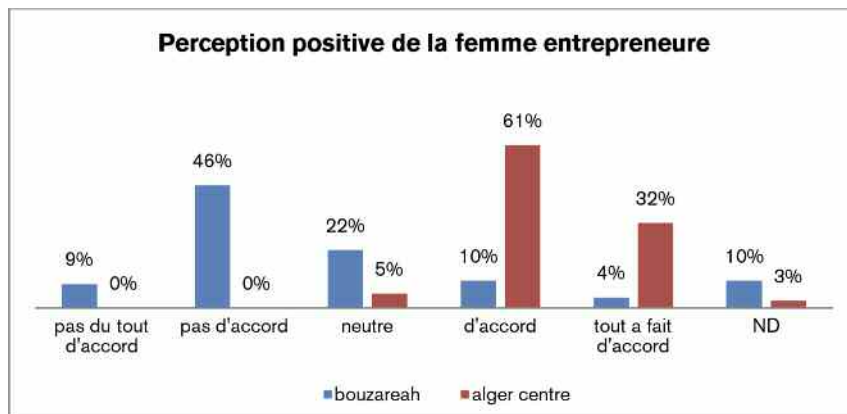
C. FREINS ET LEVIERS DE CHANGEMENT

1. Les freins à l'intention entrepreneuriale chez 150 femmes sans activité économique de Bouzaréah et Alger-centre

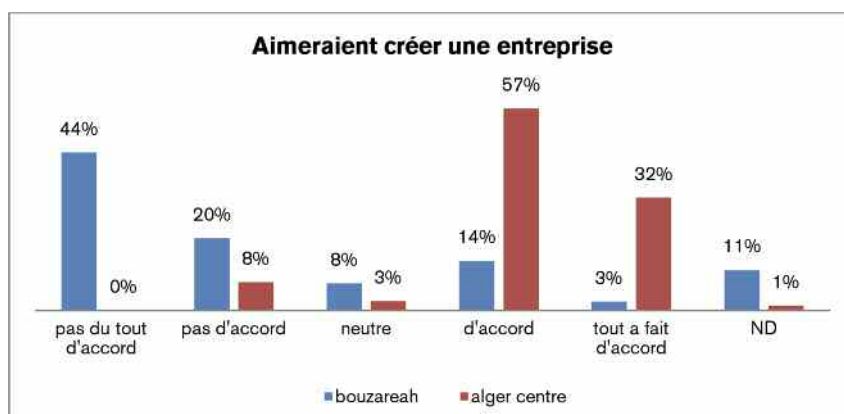


Dans le cadre de cette enquête, les plus grands défis que rencontrent les femmes des deux localités à démarrer une entreprise sont l'accès au financement et avoir le soutien familial. En outre, les femmes de la localité de Bouzaréah ont identifié comme défi la constitution de la clientèle.

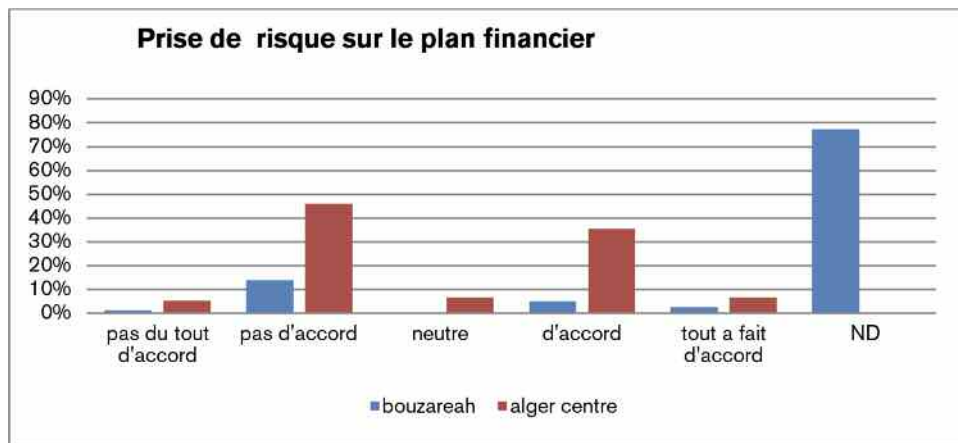
	Bouzaréah	Alger-centre
Accès au financement	65%	91%
Soutien familial	34%	29%
Trouver un site adapté à l'entreprise	0%	3%
Trouver les infos relatives au démarrage de l'entreprise	28%	9%
S'occuper des exigences en matière d'immatriculation et de réglementation	1%	36%
Savoir où s'adresser pour obtenir des conseils	6%	4%
Trouver des fournisseurs	8%	3%
Avoir des clients	68%	18%



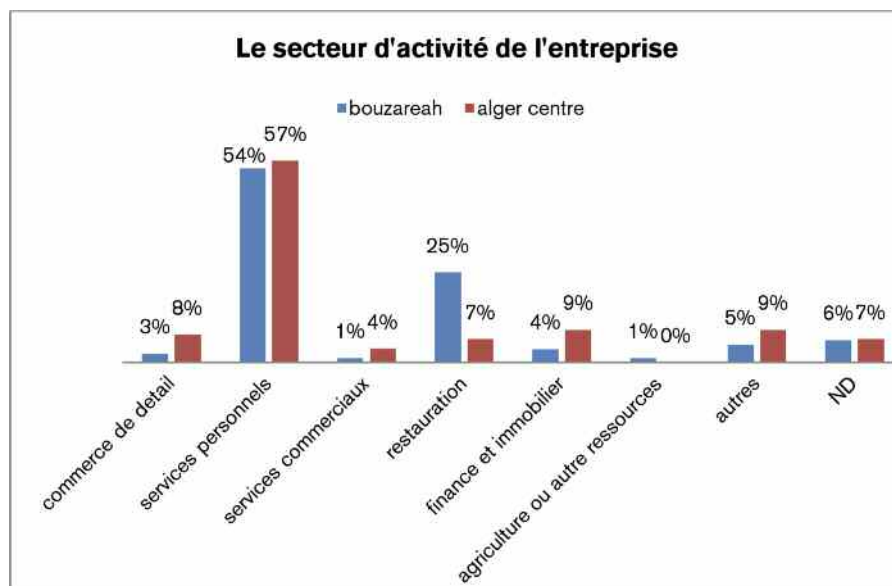
La majorité des femmes sans activité de la localité de Bouzaréah ont une image négative de la femme entrepreneure, contrairement à celles d'Alger-centre.



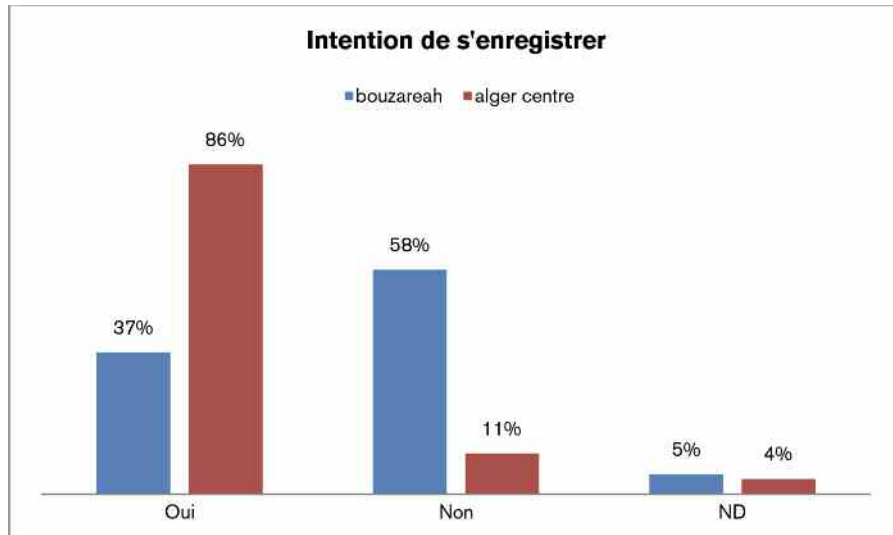
La majorité des femmes sans activité de la localité de Bouzaréah n'aimeraient pas créer d'entreprise, contrairement à celles d'Alger-centre.



45% des femmes d'Alger-centre sont contre la prise de risque financier, et la majorité des femmes de Bouzaréah ne se prononcent pas.

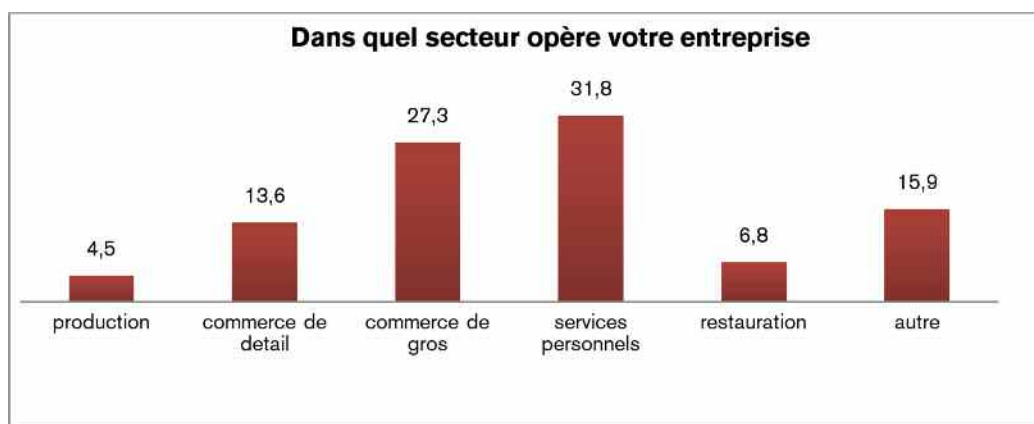


Le secteur d'activité dans lequel est envisagée la création d'entreprise est dans le service destiné à la personne, contrairement aux services aux entreprises comme la couture, la coiffure, la restauration et les services commerciaux. Le secteur de l'économie sociale et solidaire n'émerge pas, ce qui démontre l'absence de connaissance de ce domaine.

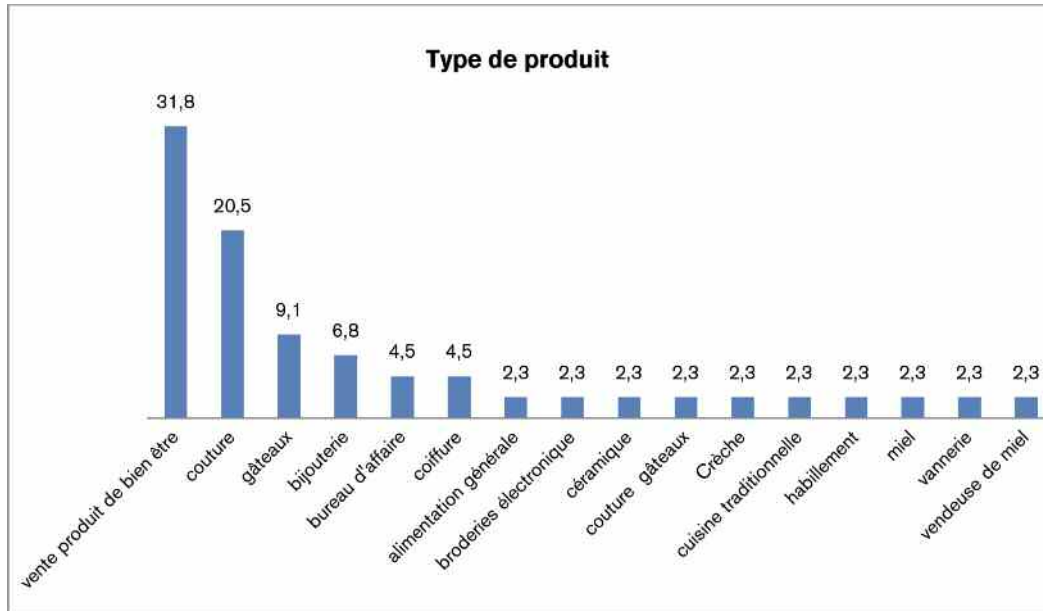


La majorité des femmes de Bouzaréah n'ont pas l'intention de formaliser leurs entreprises (au cas où elles démarreraient une activité) contrairement à la majorité des femmes d'Alger-centre.

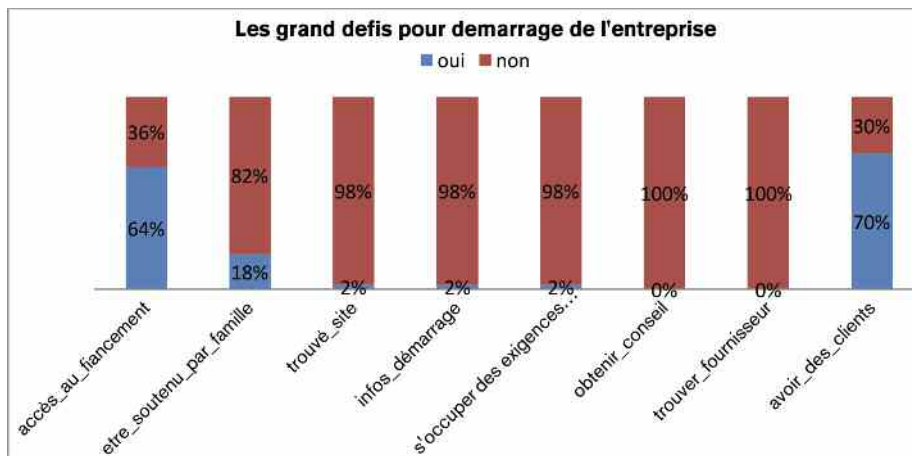
2 Les freins à l'entrepreneuriat pour 45 femmes ayant créé leurs entreprises



La majorité des femmes entrepreneures ayant répondu à l'enquête opèrent dans le service aux personnes.

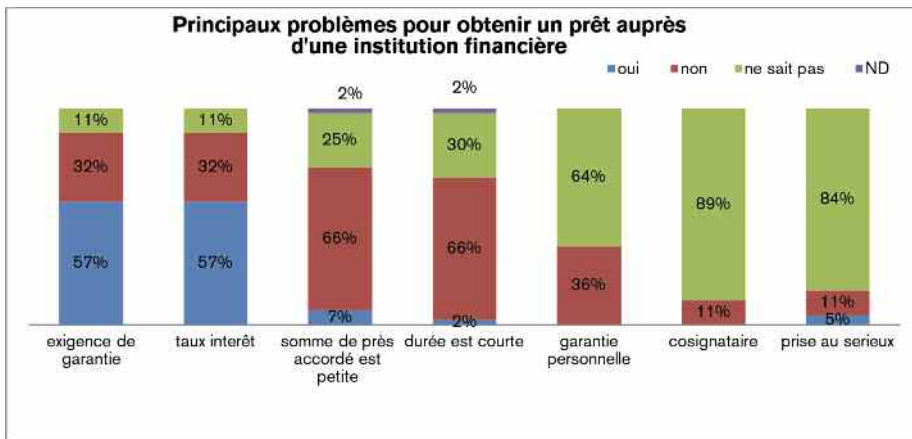


La majorité des femmes entrepreneures sont dans la vente de produits de bien-être, dans la couture et dans la confection et la vente de gâteaux.

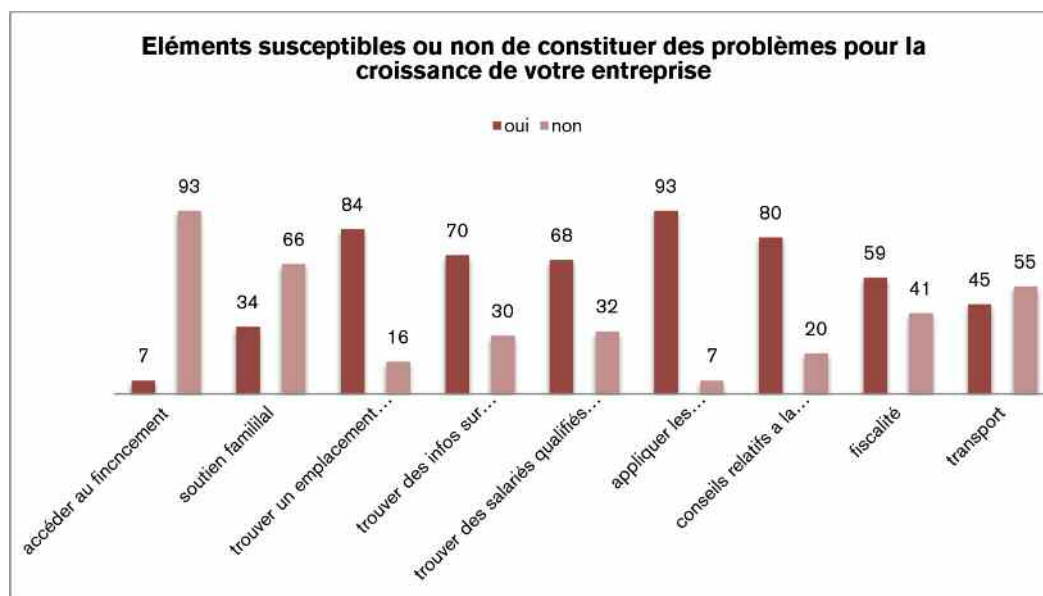


La majorité des femmes entrepreneures font face à des difficultés financières et pour constituer leur clientèle.

	Oui	Non
Accès au financement	64%	36%
Être soutenue par la famille	18%	82%
Trouver un site	2%	98%
Infos démarrage	2%	98%
S'occuper des exigences en matière d'immatriculation et de réglementation	2%	98%
Obtenir des conseils	0%	100%
Trouver des fournisseurs	0%	100%
Avoir des clients	70%	30%



Les principaux problèmes que rencontrent les femmes entrepreneures en termes d'obtention de prêts sont les exigences de garantie et les taux d'intérêts imposés.



La majorité des femmes entrepreneures ont rencontré des problèmes d'application de la réglementation gouvernementale pour trouver un emplacement adapté et avoir des conseils relatifs à la croissance.

Éléments susceptibles de constituer des problèmes	Oui	Non
Accéder au financement	6,8	93,2
Soutien familial	34,1	65,9
Trouver un emplacement adapté	83,7	16,3
Trouver des infos sur les nouveaux marchés	70,5	29,5
Trouver des salariés qualifiés et de confiance	68,2	31,8
Appliquer les réglementations gouvernementales	93,2	6,8
Conseils relatifs a la croissance	79,5	20,5
Fiscalité	59,1	40,9
Transport	45,5	54,5

3. Analyse du focus groupe

Les trois femmes entrepreneures participant au focus groupe ont exprimé plusieurs contraintes qu'elles ont eu à affronter, entre autres :

- **le harcèlement sexuel** : « je ne me présente jamais à mes clients toute seule, je me fais toujours accompagner par mon mari, pour ne pas leur donner l'occasion de me faire des propositions indécentes » (femme entrepreneure-FE dans la production de l'audiovisuel),
- **la concurrence déloyale** : « mon concurrent détourne mes clients à son profit » (FE dans la confection),
- **la violation de la propriété intellectuelle** : « une chaîne télévisée m'a volé mon idée de scénario d'un sitcom » (FE dans la production de l'audiovisuel),
- **la violence symbolique** : « mon voisin me rabaisse auprès de mon entourage et de mes clients » (FE dans la production de l'audiovisuel).

D. RECOMMANDATIONS

1. Au niveau local

- Un acteur s'avère déterminant dans la dynamisation locale de l'entrepreneuriat féminin, il s'agit des associations locales car elles sont proches des habitant-e-s de la localité. On peut aider et former ces associations, pour qu'elles soient en mesure de sensibiliser, accompagner et former à leur tour des femmes entrepreneures. Les associations les plus habilitées pour cette opération sont les associations de bienfaisance, de personnes handicapées, culturelles, de promotion de la femme et de la jeunesse. Les associations engagées dans la sensibilisation sur l'entrepreneuriat au niveau national peuvent ne pas toucher certaines localités.
- Impliquer les pouvoirs locaux dans la sensibilisation sur les avantages de l'entrepreneuriat féminin et cibler les actions par rapport à la localité et aux compétences des femmes.
- Impliquer les pouvoirs locaux dans la sensibilisation sur les avantages de la formalisation des activités économiques.
- Encourager les femmes à créer un réseau local de femmes entrepreneures.
- Impliquer les femmes entrepreneures ayant réussi dans la vie courante de la localité.
- Envisager d'introduire dès l'école, des activités ludiques ou des cours participatifs sur l'entrepreneuriat en essayant de faire participer des femmes entrepreneures locales en coordination avec l'APC.

- Organiser des foires et expositions dans la localité spéciales pour les femmes entrepreneures.
- Sensibiliser et accompagner les entreprises de femmes de la localité dans la promotion de l'économie sociale et solidaire, en prenant en considération les données de la localité.
- Appliquer davantage d'efforts pour communiquer sur les politiques et les actions actuellement mises en place pour la promotion des entreprises pour que les femmes entrepreneures de la localité soient mieux informées (voir rapport OIT 2017 sur l'évaluation des conditions cadres pour le développement de l'entrepreneuriat féminin en Algérie).
- Sensibiliser et accompagner les entreprises de femmes de la localité dans la promotion et la vente des produits et services à l'international.

2. Au niveau national

- Rendre plus accessibles les informations relatives au marché du travail en centralisant et simplifiant les termes utilisés et les faire parvenir par des moyens adaptés (site web, télévision, affichage, porte à porte...) aux femmes en général et aux femmes entrepreneures en particulier.
- Revoir et adapter l'offre d'aide au financement des nouvelles entreprises afin de diversifier les services en fonction du secteur, de la région et de la taille des entreprises.
- Créer un fond public spécial destiné aux femmes entrepreneures afin d'améliorer leur accès au financement pour le démarrage et l'expansion de leurs entreprises.
- Renforcer la capacité des organisations d'appui aux entreprises dans l'accompagnement post-formation combinant formation et coaching, dans les différentes phases de développement des entreprises appartenant aux femmes entrepreneures.
- Mettre en œuvre des programmes de sensibilisation, formation, accompagnement et financement pour aider les entreprises appartenant aux femmes à satisfaire les standards internationaux et les normes et besoins des grandes entreprises, comme la formation Get ahead et la formation GERME (Gérer mieux son entreprise) prodiguée par l'OIT.
- Rendre visibles à travers les médias les femmes entrepreneures ayant réussi. Certaines revues le font, comme Djazariat, mais elles ne connaissent pas une large distribution.

E. CONCLUSION

Les plus grands défis que rencontrent les femmes des deux localités qui ont fait l'objet de ce diagnostic (Alger-centre et Bouzaréah) à démarrer une entreprise sont l'accès au financement,

le soutien familial et la constitution de la clientèle. C'est exactement les mêmes défis auxquels font face les femmes ayant développé une activité entrepreneuriale.

Les femmes n'ayant pas d'activité aspirent à créer des entreprises dans le secteur dit « féminin », services à la personne, couture, confection de gâteaux, et ce sont les secteurs d'activités où les femmes entrepreneures sont déjà actives. Ces secteurs d'activité ont tendance à reproduire la répartition des rôles de genre selon laquelle les femmes se consacrent aux activités domestiques.

Le secteur économique social et solidaire offre un grand potentiel qui devrait être exploré.

Les femmes de la localité de Bouzaréah sont peu attirées par l'entrepreneuriat féminin. Si elles étaient amenées à créer leur activité, elles n'envisagent pas de se formaliser, cela est lié à leur contexte social et culturel qui ne les incite pas à l'autonomisation.

Dans tous les cas, ces femmes, qu'elles soient entrepreneures ou qu'elles n'aient encore jamais créé d'activité jusqu'à présent, ont toutes besoin d'information, de formation et d'accompagnement spécialisés.

F. BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

LABECHE. A., *Le bordj erriah de Bouzaréah*, imp jeunesse, 2015.

OUVRAGE COLLECTIF SOUS LA DIRECTION D'OUSSEDIK. F., *Raconte-moi ta ville, essai sur l'appropriation culturelle de la ville d'Alger*, ENAG, 2008.

Articles dans des ouvrages

BELHABIB A. & CO, LES DÉTERMINANTS DE L'INTENTION ENTREPRENEURIALE FÉMININE EN ALGÉRIE, CAS DES DIPLÔMÉES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, Les cahiers du CREAD, N°110, 2014.

DJEGHLOUL A., *Quand les algériennes inventent leur modernité* in Annuaire Nergés 1997, publication ANEP-CNES, pp 229 à 236.

GILLET, A., *Emploi et entrepreneuriat des femmes en Algérie : des dynamiques entre traditions et innovations*, Pme, emploi et relations sociales France/Maghreb, L'Harmattan, 2007.

GHIAT B., *Gender, IT and marketing issues in entrepreneurship*, Edited by Radmila Radovic-Markovic, 10/2013; Faculty of Business Economics and Entrepreneurship, Belgrade, ISBN: 978-86-6069-092-2.

MUSET-BELHOUARIA D., *Les pratiques informelles des femmes en milieu urbain : le cas Algérien*, informatisation des économies maghrébines, Volume1, in Revue CREAD, 2006.

REBAH A., *La Minorité invisible*, Edition Casbah, 2007.

SETTI Z., *Growth-expectations among women entrepreneurs: embedded in networks and culture in Algeria, Morocco, Tunisia and in Belgium and France* Int. J. of Entrepreneurship and Small Business > 2014 Vol.23, No.1/2 > pp.191 – 212.

Thèses

ADMANE REKIA, thèse en sociologie sur les femmes entrepreneures sous l'angle des défis qu'elles posent aux structures sociales, à Alger soutenue en 2008.

CHELOUF FARIDA, « *La femme entrepreneure en Algérie* », Magistère en sociologie, université de Constantine, 2009.

BENMEKHOULOUF YASMINA, "Incidences économiques et limites de son accompagnement dans la wilaya de Tizi-Ouzou", 2014.

KAID MONNA, "Les femmes entrepreneures en Algérie, abordé sous l'aspect de l'activité formelle et informelle à Ouargla".

SELLAMI MOUNIRA, thèse de doctorat sur l'étude et analyse de l'entrepreneuriat féminin en Algérie soutenue en 2015.

SETTI ZAKIA, thèse de doctorat sur la problématique de croissance chez les entrepreneurs en Algérie soutenue en 2015.

Rapports

HADDAD N. & ZITOUN B., « *Etat des lieux de l'entrepreneuriat féminin en Algérie* », rapport Ministère de la solidarité, de la famille et de la condition de la femme, 2011.

REMAOUN M. & JACQUES CHARME, Etude OIT, *Egalité des genres et autonomisation des femmes en Algérie, emploi des femmes en Algérie, les contraintes et opportunités*, rapport BIT, 2007.

Liste des sigles et acronymes

ANDI Agence nationale de développement de l'investissement

ANGEM Agence Nationale de Gestion du Micro crédit

ANSEJ Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes

CNAC Caisse Nationale d'Assurance Chômage

OIT Organisation internationale du travail

ONS Office National des Statistiques

Annexe1. Ratification de conventions et de cadres clés, africains et internationaux, relatifs aux droits des femmes.

La convention n° 89 de l'OIT sur le travail de nuit (femmes) (révisée), 1948 et protocole, 1990, a été ratifiée par l'Algérie le 19/10/1962. L'interdiction a été reprise dans le Code du travail : loi 90/11 du 21 avril 1990 modifiée et complétée relative aux relations de travail articles 27,28, 29 et 143. L'article 29 stipule : « il est interdit à l'employeur de recourir au personnel féminin pour des travaux de nuit. Des dérogations spéciales peuvent toutefois être accordées par l'inspecteur du travail territorialement compétent, lorsque la nature de l'activité et les spécificités du poste de travail justifient ces dérogations.

La convention n° 100 de l'OIT sur l'égalité de rémunération a été ratifiée par l'Algérie le 19/10/1962. Elle a eu comme impact sur la législation algérienne : Loi 90-11 du 21/04/1990 modifiée et complétée, relative aux relations de travail (articles 17,84 et 142).

La convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui : ratifiée le 11/09/1963, parue au journal officiel n° 66 du 14/03/1963. Une réserve a été faite sur l'article 22 : « la république algérienne démocratique et populaire ne se considère pas comme liée par les dispositions de l'article 22 de cette convention qui

prévoit la compétence obligatoire de la CIJ (1) et déclare que l'accord de toutes les parties est nécessaire pour qu'un différend quelconque puisse être porté devant ladite cour. Impact sur la législation nationale : article 342 et suivants les alinéas 7 et 8 de l'article 344 punissent la traite des êtres humains.

La convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement : a été ratifiée le 15/10/1968 elle a eu comme impact l'ordonnance du 15/04/1976 n°75-35 : éducation et formation au profit de tous L'Ordonnance du 15/04/1976 n] 76-31 : scolarisation obligatoire et gratuite de 6 à 16 ans pour les enfants des deux sexes, égalité dans l'accès à toutes les catégories d'enseignement.

La convention n° 111 de l'OIT concernant la discrimination (emploi et profession) : ratifiée le 22/05/1969. Impact sur la législation algérienne : aucune discrimination n'est à relever dans la législation algérienne. Le droit du travail algérien est égalitaire : la loi n° 90-11 du 21/04/1990 énonce les droits des travailleurs et des employeurs, notamment les articles 17 et 142.

L'Algérie a adhéré aux principaux instruments juridiques continentaux relatifs aux droits politiques des femmes. **L'article 04 de l'acte constitutif de l'Union africaine** énonce le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes. La charte africaine va plus loin en exprimant explicitement son option pour le principe de parité entre hommes et femmes. **L'article 10** de la charte énonce que « les femmes sont représentées en parité avec les hommes et à tous les niveaux, à toutes les listes électorales et sur les listes de candidats; les femmes participent en partenariat avec les hommes à tous les niveaux de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et des programmes de l'État ».

Le protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, adopté le 11 juillet 2003 à Maputo (Mozambique) par l'Assemblée du second sommet de l'Union Africaine, vient en complément de la charte africaine pour promouvoir les droits fondamentaux des femmes en Afrique et veiller à la protection de ces droits. La charte africaine des droits de l'homme et des peuples a été ratifiée par l'Algérie le 03/02/1987 journal officiel n° 06 du 04 02 1987.

Les deux Pactes internationaux relatif aux droits civils et politiques et aux droits sociaux et culturels ont été ratifiés le 16/05/1989.

Annexe 2 (Source : ONS 2011)

Répartition des individus employeurs et indépendants selon le sexe et le secteur d'activité

Secteur d'activité	Masculin	Féminin	Total
Employeurs			
Agriculture	13,8	2,3	12,7
Industrie	10,9	26,0	12,4
BTP	15,7	0,2	14,2
Commerce et services	59,6	71,5	60,8
Indépendant-e-s			
Agriculture	17,4	4,7	15,8
Industrie	5,8	67,9	13,7
BTP	24,4	1,7	21,5
Commerce et services	52,4	25,7	49,0
Total	100	100	100

Structure de la population occupée selon le sexe et la situation dans la profession

Situation dans la profession	Masculin	Féminin	Total
Employeur-e/Indépendant-e	30,9	19,0	28,7
Salarié-e permanent-e	40,7	52,6	42,9
Salarié-e non permanent-e/apprenti-e	27,1	26,2	26,9
Aide familial-e	1,3	2,1	1,5
Total	100	100	100

Répartition des employeur-e-s selon le sexe et la taille de l'établissement

Taille de l'établissement	Masculin	Féminin	Total
0 à 4 salarié-e-s	73,7	88,0	75,1
5 à 9 salarié-e-s	15,3	4,2	14,2
10 à 49 salarié-e-s	7,7	6,4	7,6
50 à 249 salarié-e-s	2,3	0,5	2,1
250 et +	1,0	1,0	1,0
Total	100	100	100

Programmes/structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat

Désignation	Nombre de femmes entrepreneures	Pourcentage
ANDI	2561	0.6%
ANSEJ	2951	0.7%
ANGEM	207944	46,0%
TUP-HIMO	126	0.0%
BLANCHE ALGERIE	104	0.0%
CNAC	2732	0.6%
AUTRES	235626	52.1%



مؤسسة نساء الأورو-متوسط
Euro-Mediterranean Women's Foundation
Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée

Dans le cadre de sa mission, la **Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée (FFEM)** analyse au niveau local les réalités des femmes et les politiques publiques les concernant à l'aide de consultations et de dialogues de proximité. Pour ce faire, la Fondation met en place annuellement des **pôles locaux d'acteurs de l'égalité femmes-hommes**® dans les pays suivants : Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie (1 par pays).

Chaque pôle local d'acteur de l'égalité femmes-hommes® est coordonné par une association, la Fondation considérant que la société civile est le principal moteur du changement et de l'amélioration de la condition féminine dans nos sociétés.

L'approche des pôles locaux est une démarche innovante et participative qui encourage le réseautage et le partage de pratiques réussies en faveur de l'égalité femmes-hommes à un niveau décentralisé et qui promeut l'émergence de projets ancrés dans le territoire.

La Fondation systématise les résultats obtenus par les actions des pôles locaux et les transmet aux responsables politiques des pays de la région et à l'échelle euro-méditerranéenne. Toutes les informations liées aux résultats des pôles locaux sont disponibles sur le site de la Fondation (www.euromedwomen.foundation), et font l'objet d'une vaste diffusion auprès des principales parties prenantes, des responsables politiques et des organisations internationales de la région.

Membres fondateurs :



IE Med.



Reseau universitaire et scientifique
rusemeg
sur les femmes et le Genre

Financé par :



Labellisé par :



Union for the Mediterranean
Union pour la Méditerranée
الإتحاد من أجل المتوسط